

RAPPORT N° 96/7-57
au Conseil Municipal

OBJET

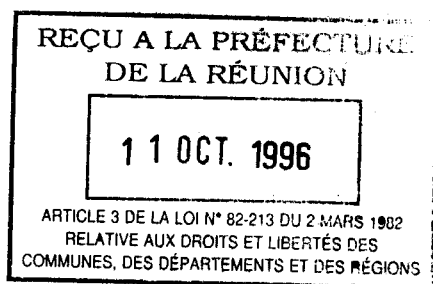
REMPLACEMENT D'UN ADJOINT SPECIAL DEMISSIONNAIRE

En date du 30 septembre 1996, j'ai donné acte de sa démission des fonctions d'Adjoint Spécial de Moufia à notre Collègue, Monsieur Erick EGOLFF.

Je vous invite donc à procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint Spécial pour pourvoir à la vacance du poste, étant précisé que Monsieur Erick EGOLFF conserve son mandat de Conseiller Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/7-57
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

OBJET**REMPLACEMENT D'UN ADJOINT SPECIAL DEMISSIONNAIRE****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-57 présenté par le Maire ;

Considérant la démission des fonctions d'Adjoint Spécial de Moufia de Monsieur Erick EGOLFF, Conseiller Municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret)

Par vote à bulletins secrets, désigne Monsieur Emmanuel HOARAU, ADJOINT SPECIAL DE MOUFIA (en remplacement de Monsieur Erick EGOLFF, démissionnaire de ces fonctions).

Les résultats du vote s'établissent comme suit.

Bulletins collectés	54
Bulletins blancs ou nuls	9
Suffrages exprimés et obtenus	45

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

